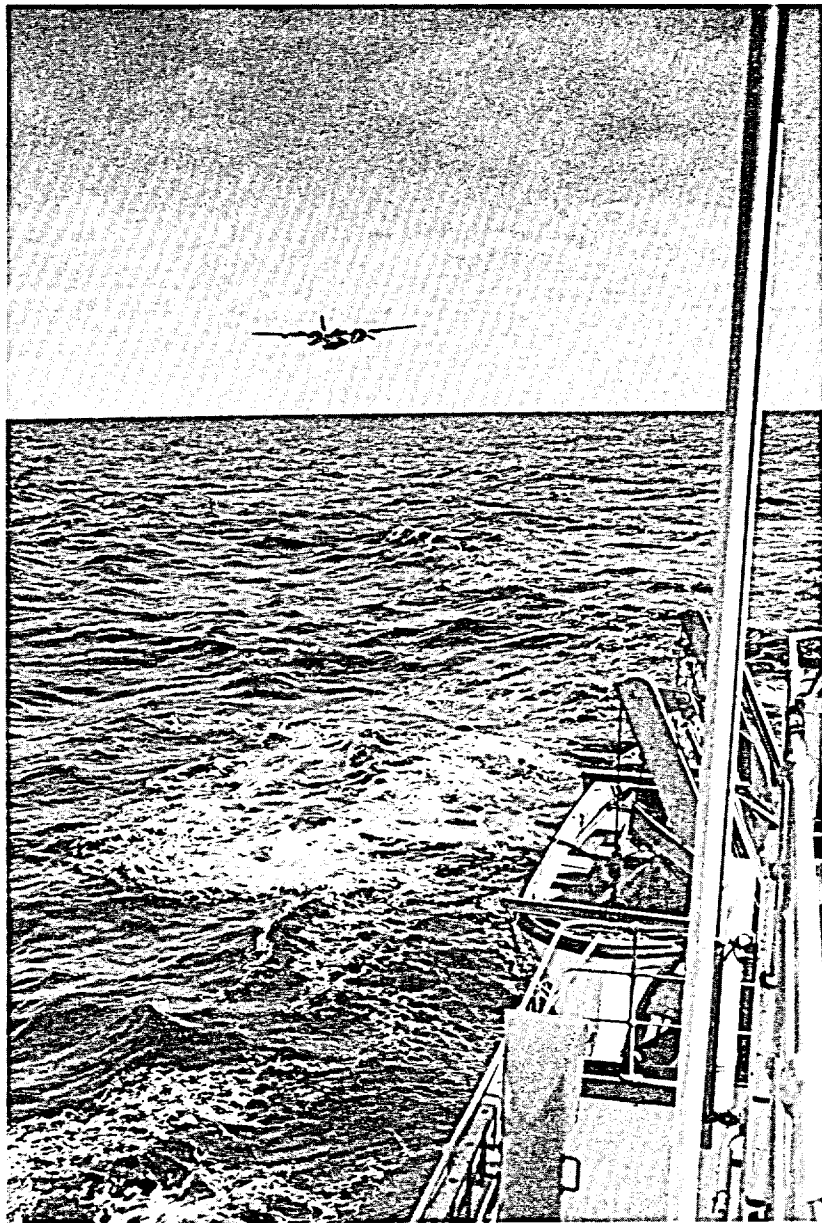


même les approvisionnements de l'Arctique d'ici les années 90. Quelle que soit la méthode utilisée pour acheminer ce gaz vers les marchés du sud du Canada, la région de l'Arctique prendra une place plus grande dans l'esprit de la population et le niveau d'activités dans la région s'accroîtra de façon extraordinaire au cours de la prochaine décennie. L'attention de la communauté mondiale se concentrera davantage sur la région tout entière, à mesure que tous les États du littoral arctique exploreront dans leurs zones marines respectives le potentiel prometteur d'hydrocarbures, devenant intéressés et préoccupés par les activités que mèneront d'autres États dans l'Arctique, quand ils n'y participeront pas.

Les intérêts maritimes canadiens soulèvent un certain nombre de grandes et complexes questions. On peut ainsi d'abord se demander quels organismes gouvernementaux et quelles méthodes seront utilisés pour veiller au respect des lois et règlements canadiens en matière d'activités marines et liées aux ressources dans les eaux de l'archipel, dans la zone de 100 milles créée par la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques et dans la zone économique exclusive de 200 milles. En second lieu, il faudra régler les problèmes qui se posent dans l'immédiat et donc fournir en permanence des aides à la navigation et des prévisions sur les glaces et assurer les communications et les services de recherches et de sauvetage. Le niveau accru d'activités découlant de l'exploitation et de l'exploration des ressources naturelles mettra à rude épreuve – s'il ne les épuise pas – les ressources humaines et techniques présentes dans ces régions. En troisième lieu, il faudra accroître la recherche scientifique pour combler nos lacunes dans des domaines fondamentaux comme la bathymétrie, l'étude des vents et des courants, le mouvement des glaces pendant l'année, pour ne mentionner que certains des renseignements qu'il nous faut recueillir dans l'immédiat sur les eaux de l'archipel et près de l'archipel. En dernier lieu, se posent les questions de défense comme la capacité de protéger nos approvisionnements en ressources énergétiques. D'autres États qui attachent une importance cruciale aux approvisionnements provenant de zones *off-shore* sont aux prises avec ce problème; le Canada n'en est désormais plus à l'abri étant donné l'exposition de ses gisements d'hydrocarbures dans l'Arctique et, partant, leur vulnérabilité. Les progrès réalisés au chapitre des armes et de la technologie des systèmes d'armes viennent d'ailleurs accroître cette vulnérabilité. On doit remarquer à cet égard que le réseau avancé de pré-alerte assure la couverture radar dans le Nord jusqu'à environ 70° de latitude nord. En outre, les dures conditions climatiques empêchent les brise-glaces canadiens qui opèrent dans nos eaux arctiques de pénétrer dans certains bassins et canaux pendant toute l'année et dans presque toutes les eaux



*Dans les eaux territoriales, la coordination air-mer des patrouilles militaires et civiles revêt une importance particulière. Ci-dessus, un avion patrouilleur canadien survole le C.G.S. Chebucto.*

en hiver. Le Canada ne dispose donc d'aucun système de surveillance aérienne ou d'un potentiel radar pour l'archipel, et notre capacité de contrôle maritime dans la région n'est que partielle et strictement saisonnière.

Si cette liste de questions concernant la région arctique canadienne est très courte, c'est qu'elle a été limitée volontairement aux types de tâches que des éléments des Forces armées canadiennes accomplissent déjà dans l'Arctique ou ailleurs dans les eaux côtières canadiennes. D'autre part, bien que ces questions participent directement des intérêts et activités économiques liés aux ressources, elles acquièrent leur caractère d'urgence des initiatives canadiennes prises dans le contexte d'un nouveau droit de la mer: la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques et l'établissement d'une zone économique exclusive de 200 milles dans l'Arctique.